



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION

Sur la commune de CHATEL EN TRIEVES (38710)

EN DEUX LOTS (LOT 1 ET LOT 3)

LOT 1 : UN TENEMENT IMMOBILIER COMPOSE DE TROIS PARTIES DISTINCTES :

- La partie de droite est une habitation habitée à étage d'une superficie de 127,63m² (composée d'un vestibule, cuisine, salle de séjour, local technique et WC, escalier, palier, 2 chambres, salle-de-bains et WC)
- La partie de gauche, non habitée et non habitable en l'état
- La partie supérieure à laquelle on accède par l'arrière n'est pas habitée et non habitable en l'état

Lieudit la Sagne – 143, 145 Chemin du Four
(cadastré section 125 A 1382)

LOT 3 : UN TENEMENT IMMOBILIER NON HABITE D'UNE SUPERFICIE DE 99,25M² :

(composé d'une pièce, cuisine, salle-de-bains, salle de séjour, escalier et palier, WC et 4 chambres)
Lieudit Chalanne – 3 rue des Hoches
(cadastré section 125 D 504)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 14 NOVEMBRE 2023 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Palais de Justice, Place Firmin Gautier

Visites prévues le mardi 7 novembre 2023 de :
11 heures à 12 heures pour le lot 1
12 heures à 13 heures pour le lot 3
par le ministère de la SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE

Lot 1

Maison à usage d'habitation de 127.63 m ² cadastrée section 125A n°1382, lieudit La Sagne, 143, 145, chemin du Four.

Lot 3

Maison cadastrée section 125D n° 504, lieudit Chalanne, Rue des Hoches de 99.25 m ² à usage d'habitation sur terrain autour.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilière près le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 14 septembre 2023.

FRAIS - ENCHÈRES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

Les consignations pour enchérir sont constituées de chèques de banque émis à l'ordre de la CARPA ou de cautions bancaires irrévocables

MISES À PRIX

LOT 1 : 132 000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 13 200 €

(faculté de baisse de mise à prix : En exécution du jugement du 29 novembre 2022, la mise à prix pourra être baissée à défaut d'enchères de ¼ puis de ½)

LOT 3 : 95 000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 9 500 €

(faculté de baisse de mise à prix : En exécution du jugement du 29 novembre 2022, la mise à prix pourra être baissée à défaut d'enchères de ¼ puis de ½)

Pour extrait : Pascal EYDOUX, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI